

→ RÉAMÉNAGEMENT  
DU SECTEUR  
CITÉ  
CORDERIE  
MAUPAS  
À LIMOGES



DU 31 JUILLET

AU 30 SEPTEMBRE 2023



# PRÉAMBULE - LE CONTEXTE

Le quartier de la Cité s'est développé autour de la cathédrale Saint-Étienne, il domine la Vienne et constitue, avec le Château, l'un des quartiers les plus emblématiques de la ville.

Les quartiers de la Cité et du Château sont distants d'environ 200 m. Plus de la moitié de l'emprise du quartier de la Cité est occupée par la cathédrale et les jardins de l'Évêché. Il s'agit de l'un des quartiers les plus touristiques de la ville.



Ce quartier emblématique de Limoges accueille une grande diversité de fonctions: **culturelles, touristiques, résidentielles, commerciales, d'équipements et de services**. Cette diversité est un véritable atout et constitue un potentiel à valoriser dans un cadre urbain de qualité. Cependant, le quartier souffre d'un manque de lisibilité: entrées du quartier peu valorisées, jardins de l'Évêché peu visibles, grandes emprises dédiées aux véhicules...

**La requalification du secteur Corderie-Cité est un projet ambitieux visant à revaloriser cette zone à forte valeur patrimoniale, à proximité de la cathédrale.**

## Concertation publique:

Ce projet de réaménagement, situé sur la commune de Limoges, est actuellement soumis à la concertation préalable au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme.

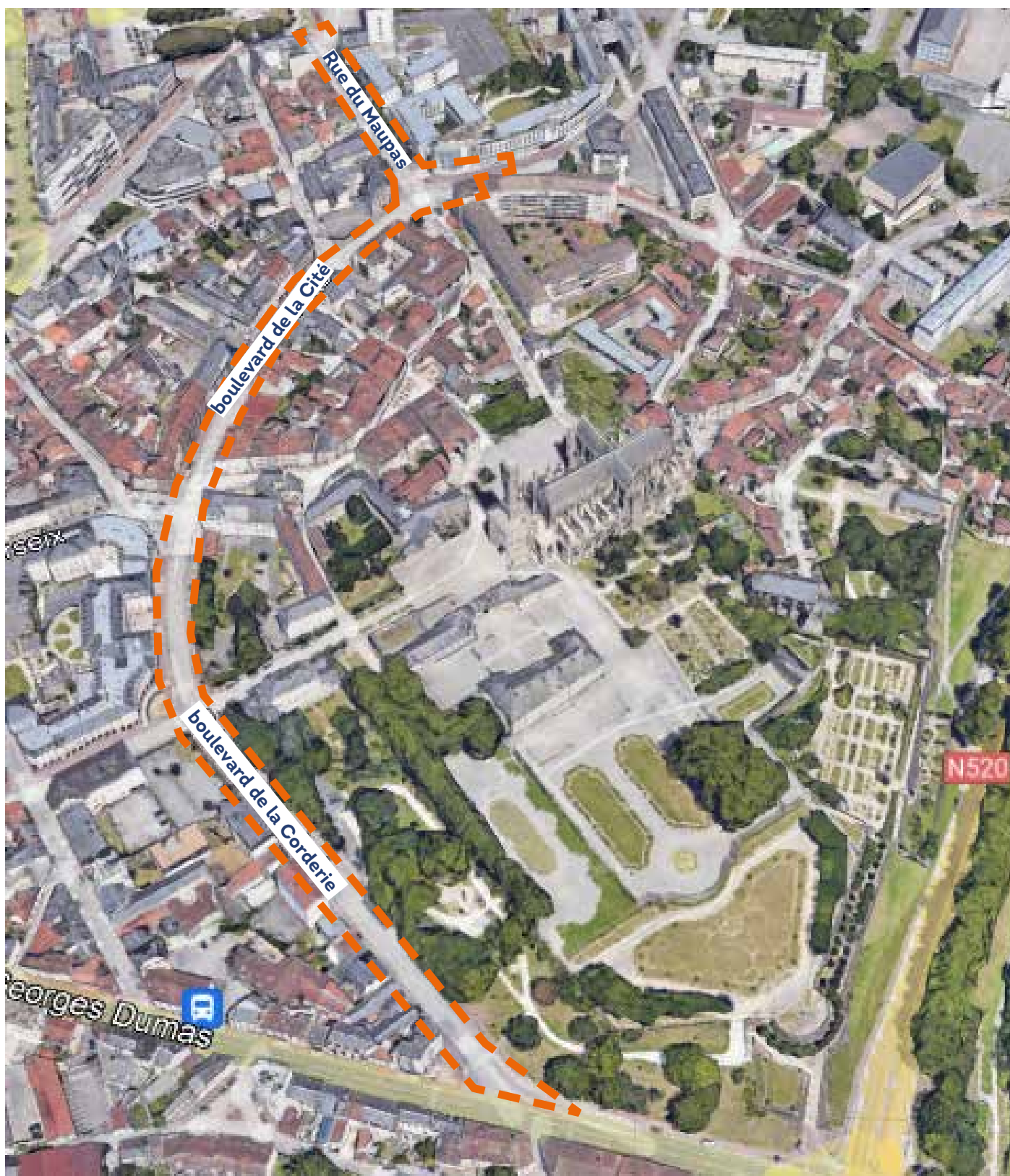
L'objet de la concertation, conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, est de **définir ensemble le projet d'aménagement de ce secteur en fonction de ses objectifs et de ses enjeux.**

Limoges Métropole souhaite, par cette concertation, recueillir l'avis du public pour élaborer le projet en fonction des remarques des riverains, des usagers, des professionnels du secteur, des associations... Celles-ci seront prises en compte dès lors qu'elles serviront l'intérêt général.

**La concertation se déroulera du 31 juillet au 30 septembre 2023.**

# LE PÉRIMÈTRE DU PROJET

Le projet de réaménagement s'étend sur une surface de 15 000 m<sup>2</sup> et comprend les boulevards de la Corderie et de la Cité et la rue du Maupas.





## ÉTAT ACTUEL



### **BOULEVARD DE LA CORDERIE**

Cet axe présente une chaussée large à double sens de circulation avec des stationnements et des trottoirs de chaque côté.



### **BOULEVARD DE LA CITÉ**

Cet axe présente une chaussée assez large à double sens de circulation avec des stationnements et des trottoirs de chaque côté.



### **RUE DU MAUPAS**

Cet axe présente une chaussée assez large à un seul sens de circulation à deux voies avec des stationnements et des trottoirs de chaque côté.

# LES OBJECTIFS

Un diagnostic préalable réalisé par Limoges Métropole a permis d'identifier les points faibles à corriger, tels que :



- De grandes emprises dédiées à la voiture.
- Des voies et trottoirs en mauvais état.
- Une profusion du marquage au sol.
- Une faible présence végétale.
- Des cheminements doux non valorisés et non conformes...

A contrario, de nombreux atouts à conforter ont également été identifiés :

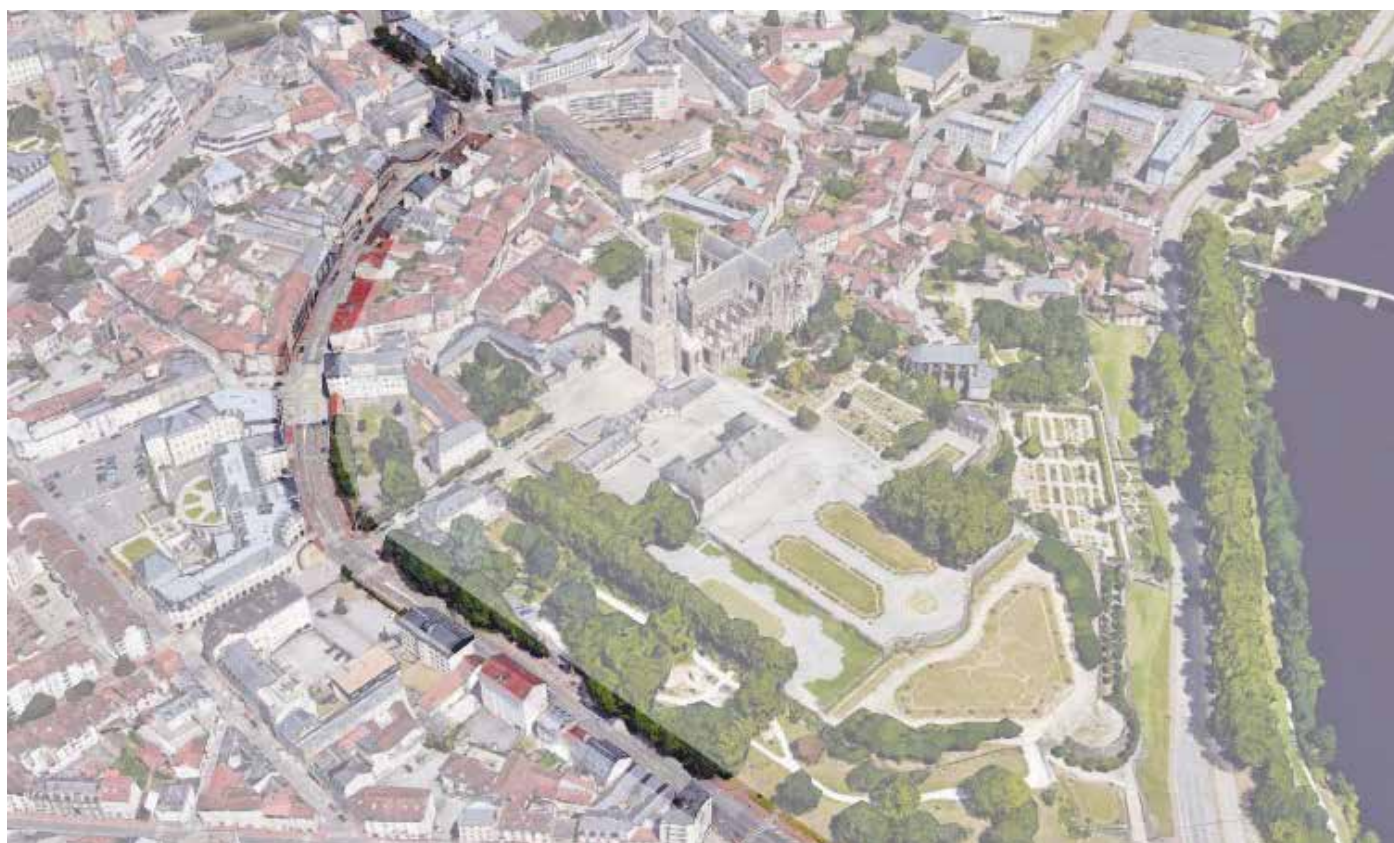


- Une richesse patrimoniale, historique et culturelle indéniable.
- Une animation commerciale.
- La présence d'équipements de proximité.
- La proximité avec un jardin remarquable...

Limoges Métropole et la Ville de Limoges souhaitent mettre en œuvre des travaux de réaménagement permettant la mise en valeur de ce quartier en traitant de manière qualitative les espaces publics.

Le projet devra répondre aux enjeux urbains et patrimoniaux suivants :

- **Liaison du quartier de la Cité avec l'hypercentre et mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.**
- **Création d'espaces végétalisés.**
- **Prise en compte de l'ensemble des usagers et renforcement de la place de mobilités douces.**
- **Passage d'une ligne de transports en commun.**
- **Utilisation de matériaux qualitatifs.**





# LE PROJET

Dans le cadre des études préliminaires, des orientations d'aménagement ont été formalisées pour répondre aux enjeux identifiés. Des pistes d'aménagement se dégagent de ces réflexions permettant de répondre aux enjeux avec :

- **La création d'un espace pacifié** liant les deux quartiers historiques de la Cité et du Château.
- **La plantation** d'alignements d'arbres et l'intégration de jardinières.
- **L'élargissement des trottoirs et l'intégration des cycles** par une piste cyclable et une zone de rencontre.
- **Le maintien des stationnements** longitudinaux.
- **L'utilisation de matériaux qualitatifs** et notamment de pierre naturelle rappelant le quartier historique.

## QU'EST-CE QU'UNE ZONE DE RENCONTRE ?

D'après l'article R 110-2 du Code de la route, une zone de rencontre est une : « section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »

# LA CONDUITE DU PROJET : les acteurs, le planning et les coûts prévisionnels

## Les acteurs

Ce projet est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de **Limoges Métropole**.

S'inscrivant dans un secteur à forts enjeux patrimoniaux, culturels, touristiques et d'activités, un travail en étroite collaboration avec la Ville de Limoges et l'ensemble des partenaires sera mené pour organiser au mieux les phases de l'opération.

## Le planning prévisionnel

### CONCERTATION :

Du 31 juillet au 30 septembre 2023  
Réunion publique le 18 septembre à 18h30 à la salle Simone Veil, 2 rue de la Providence.

### ÉTUDES DE CONCEPTION :

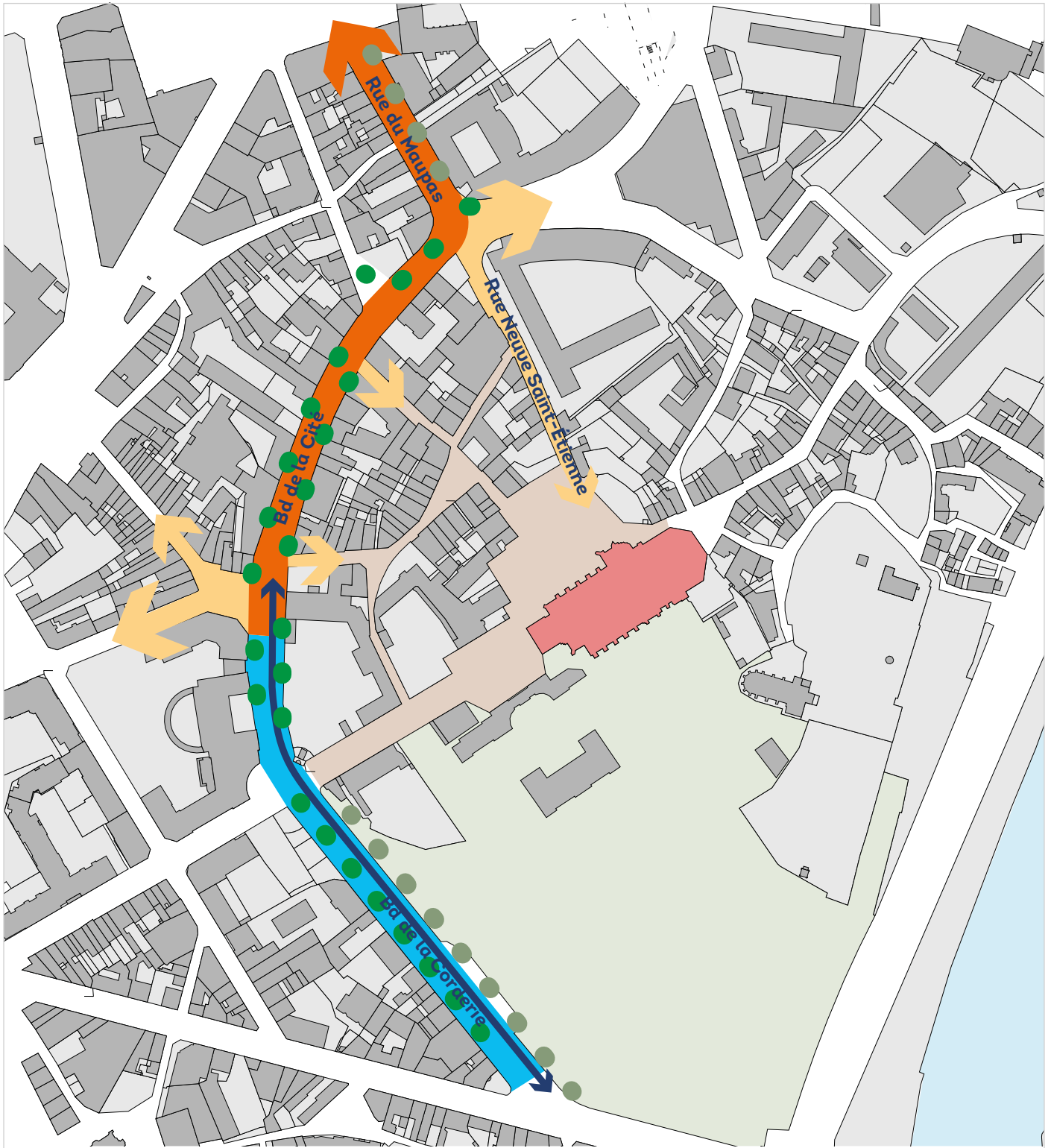
4<sup>e</sup> trimestre 2023  
> 1<sup>er</sup> trimestre 2024

### RÉALISATION DES TRAVAUX :

Fin 2024 à fin 2026  
(susceptible d'évoluer en fonction de l'archéologie préventive)

## Les coûts prévisionnels

L'enveloppe totale pour le réaménagement des boulevards Corderie-Cité et de la rue du Maupas est estimée à **4 000 000 €HT**.



**Extension de zone de rencontre**

**Zones de rencontre existantes**

**Zone à 30 km/h**

**Nouvelles plantations**

**Plantations existantes**

**Piste cyclable bidirectionnelle**

Conformément aux obligations du Règlement général sur la protection des données (RGPD<sup>1</sup>), il est porté à votre connaissance que les données que vous communiquez font l'objet d'un traitement opéré par Limoges Métropole, la Ville de Limoges, responsables conjoints du traitement,

## POUR LES FINALITÉS SUIVANTES :

**TRAITEMENT T1 :** « Gestion des actions participatives requises de type concertation publique » : réaménagement des boulevards de la Corderie et de la Cité à Limoges / mise en compatibilité des documents d'urbanisme au regard du secteur géographique concerné

**FINALITÉ T1A** - Permettre à Limoges Métropole et à son responsable conjoint de traitement de mettre en œuvre et d'organiser les opérations de concertation publique requises au regard des obligations portant sur le projet et afin de permettre aux citoyens d'être informés de l'élaboration du ou des projets et de pouvoir formuler des observations et propositions.

**FINALITÉ T1B** - Permettre à Limoges Métropole et à son responsable conjoint de traitement de traiter les données collectées dans le cadre des opérations de concertation publique au regard des obligations portant sur le projet.

## SUR LE FONDEMENT :

- D'un traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (article 6.1-c du RGPD)

Le détail de ces finalités, des traitements mis en œuvre ainsi que des droits d'accès aux données, de rectification portant sur les données et de limitation du traitement des données dont vous bénéficiez et que vous pouvez exercer sur vos données sont consultables dans la Politique de protection des données à caractère personnel traitées au regard des actions de débat public réalisées dans le cadre du réaménagement des boulevards de la Corderie et de la Cité à Limoges.

Cette politique de protection des données est consultable sur le site internet de Limoges Métropole à l'adresse suivante

[www.limoges-metropole.fr](http://www.limoges-metropole.fr) auprès de la Direction de la voirie de Limoges Métropole ainsi que sur les sites sur lesquels Limoges Métropole et son responsable conjoint de traitement organisent des actions relevant des finalités figurant dans cette politique de protection.

Pour tout renseignement ou complément d'information relatifs à l'organisation de cette action de concertation publique, vous pouvez vous adresser :

- À la Direction de la voirie de Limoges Métropole : [concertation-cite@limoges-metropole.fr](mailto:concertation-cite@limoges-metropole.fr)

Pour exercer vos droits sur vos données comme indiqué dans la politique de protection des données, vous pouvez vous adresser :

- Au Délégué à la protection des données (DPO) de Limoges Métropole  
Limoges Métropole – Communauté urbaine  
19 rue Bernard Palissy 87 031 Limoges CEDEX 1  
[dpo@limoges-metropole.fr](mailto:dpo@limoges-metropole.fr)
- Au Délégué à la protection des données (DPO) de la Ville de Limoges  
Mairie de Limoges  
1 square Jacques Chirac 87 031 Limoges CEDEX 1  
[dpo@limoges.fr](mailto:dpo@limoges.fr)

La saisie des données d'identité sur les supports dématérialisés ou non dématérialisés est facultative et est laissée à la liberté des personnes concernées.

Il est également porté à la connaissance des participants aux actions de concertation publique le fait que certaines données, certaines contributions ou certains commentaires que les personnes sont susceptibles de faire figurer de leur propre initiative (et donc rendues publiques par elles-mêmes) dans le cadre des opérations de concertation publique, de même que certaines de leurs prises de position, peuvent révéler de manière directe ou indirecte des éléments relatifs à leur vie privée, y compris d'éventuelles données relevant du périmètre des données qualifiées de « sensibles » au sens du RGPD.

<sup>1</sup> • Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.





LIMOGES MÉTROPOLÉ  
VOIRIE

19 rue Bernard Palissy - CS 10 001  
87 031 LIMOGES CEDEX 1

05 55 45 79 00

[concertation-cite@limoges-metropole.fr](mailto:concertation-cite@limoges-metropole.fr)

[limoges-metropole.fr](http://limoges-metropole.fr)

